

CONDITIONS DE PUBLICATION DES ANNONCES SUR LE SITE DU CIPAC

Avant toute demande de publication d'une annonce, nous vous demandons de prendre connaissance des conditions de publication ci-dessous. Les annonces ne respectant pas ces conditions ne seront pas publiées sur le site du CIPAC.

OFFRES D'EMPLOI

Le CIPAC ne publiera pas d'annonces d'emploi :

- proposant des conditions de travail en contradiction manifeste avec le droit du travail ;
- pour des contrats à durée déterminée (CDD) sans que la durée en soit précisée ;
- qui porteraient sur des stages non-conventionnés ;
- qui - pour des stages ou des services civiques - ne respecteraient pas les obligations en matière de gratification et d'indemnisation.

APPELS À CANDIDATURE

Le CIPAC ne publiera pas d'annonces pour des appels à projet :

- appelant une participation bénévole ;
- ne prévoyant pas de juste rémunération en contrepartie du travail des artistes-auteurs ou artistes-autrices ;
- appelant la production d'un budget, d'une esquisse ou d'une note d'intention supérieure à deux pages ou 3000 signes (espaces compris) sans rémunération, y compris pour la phase de candidature ;
- impliquant le paiement de frais de participation par les artistes-auteurs ;
- comportant des clauses léonines de cessions des droits d'auteur ;
- exigeant le don d'une ou plusieurs œuvres par les artistes-auteurs.

DANS TOUS LES CAS

- Il est impératif de joindre l'offre d'emploi ou l'appel à candidature en fichier pdf en complément du renseignement des champs.
- Le CIPAC se réserve le droit de ne pas publier les annonces dont les champs ne sont pas renseignés.
- Le CIPAC ne publie des annonces qu'en français.
- Aucune modification des annonces n'est possible après publication.
- Le CIPAC se réserve le droit de ne pas publier ou de supprimer une annonce sans avoir à en justifier le motif.